



Retenue sur salaire suite congé parental

Par Typunch

Bonjour

je travaille en cdi dans une entreprise depuis début novembre 2022 le 14 décembre j'ai eu la chance de devenir papa suite à cela j'ai eu le droit à mon congé parental du 14/12 au 23/01. Je n'étais pas très sûr de le prendre car je ne travaillais pas avant cette période et j'avais cru comprendre que le remboursement des congés se faisait via un calcul sur les 3 derniers bulletins de salaire n'en ayant qu'un seul au moment du congé je ne pensais pas avoir le droit à grand chose, mais mon manager m'a dit de ne pas m'inquiéter et que l'on verrai ça après

Bref j'ai profité des congés, j'ai touché mon salaire entier en décembre, janvier et février. Mais surprise - 400? sur le mois de mars, avril, mai et bientôt juin et juillet tout cela sur salaire net de 1400? . Mon problème ne vient pas du fait de ne pas avoir le droit à ces congés que je rembourse mais sur le fait que je n'ai reçu aucune information de mon employeur sur ces retenus je n'ai jamais été prévenu que ce soit du montant ou de la fréquence ou de la durée des ces retenues. Mon employeur est il dans son bon droit ? Ai je un recours possible? Pour info comme je l'ai dit je suis papa depuis peu et ma femme est au smic. Merci par avance pour vos réponses.

Par kang74

Bonjour

Vous avez pris quoi ?

Un congé naissance et Un congé paternité ?

Vous avez donné votre justificatif à l'employeur ? A la CPAM ?

Cela n'est jamais l'employeur qui vous paie pendant le congé paternité .

C'est la CPAM, si vous avez des droits (avoir travaillé 150e dans les 3 derniers mois)

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3156]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3156[ur]

Par Typunch

Bonjour et merci de m'avoir répondu j'ai pris l'ensemble des congés dont j'avais le droit et les papiers ont bien été transmis j'ai touché la somme de 500 par la cpam et mon employeur m'a avancé le salaire durant ce congé. Mais ma question porte sur le fait qu'un employeur a t il le droit de faire une retenue sur salaire (celle ci étant justifiée je n'ai rien à redire là-dessus) sans en informer au préalable son employé sur le montant la durée et la fréquence de ces retenues ?